

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 12 JUIN 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc – OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude

Excusés : BOURNE Véran- LIENS Charles

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre

Excusés : PELISSIER Laurence – PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : PRET RELAIS CEPAC

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : aux membres présents la nécessité de réaliser un prêt relais.

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole pour un prêt relais de 30 000 € sur 2 ans.

La Caisse d'Épargne ayant fait la meilleure proposition pour ce prêt, le président propose de retenir cette offre dont le détail est le suivant :

- un prêt relais au taux de 2.90 % avec 300 € de frais de dossier.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de la Caisse d'Épargne pour le prêt relais et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250612-2025_013-DE

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES